

Thème 4 - Espèces exotiques envahissantes

RENFORCER LA PREVENTION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES MARINES

Axe : Connaître et comprendre pour gérer : outils d'aide à la décision

Contact : Yohann Soubeyran (Comité français de l'UICN)

CONTEXTE

Les espèces exotiques envahissantes figurent parmi les principaux enjeux de la conservation de la biodiversité dans les collectivités françaises d'outre-mer. De nombreuses avancées ont été réalisées ces dernières décennies, pour autant, ces progrès concernent essentiellement les invasions biologiques terrestres. La dimension marine du phénomène étant le plus souvent ignorée.

Le manque de prise en compte de la dimension marine des invasions biologiques ne peut que conduire à de nouvelles introductions et à une prise de conscience trop tardive de l'ampleur des conséquences d'une invasion en cours.

Plusieurs constats plaident pour que ce risque ne soit plus ignoré. Le premier état des lieux sur les EEE marines en outre-mer publié en 2019 identifiait une soixantaine d'espèces exotiques marines déjà présentes dans les collectivités d'outre-mer dont des ascidies, des mollusques, des crustacés ou des algues. Parmi celles-ci, deux s'avèrent déjà envahissantes (le Poisson lion et la phanérogame marine *Halophila stipulacea*) mais d'autres pourraient le devenir. La présence d'EEE marines est documentée dans des pays proches des outre-mer (par exemple Afrique du Sud, Floride, Hawaii, Australie) et celles-ci pourraient diffuser vers les collectivités d'outre-mer, par les courants marins favorisant leur dispersion naturelle ou par des vecteurs anthropiques.

Du fait de leur caractère littoral ou insulaire, les collectivités d'outre-mer investissent dans des économies tournées vers la mer pour leur développement. L'émergence de cette économie bleue s'appuie principalement sur la croissance des activités portuaires, du transport et du tourisme maritime, et dans une moindre mesure de l'aquaculture marine. Or ces activités constituent les principaux vecteurs d'introduction et de dissémination d'EEE marines. Enfin, ce risque devrait s'accroître dans un contexte de réchauffement climatique et de pressions exercées par les activités humaines sur les écosystèmes côtiers.

Une fois une espèce non indigène marine envahissante installée dans un écosystème, les difficultés et contraintes inhérentes au milieu marin rendent très difficile, voire impossible, la mise en place de mesures de gestion des populations en place. La prévention des introductions, la détection précoce de

nouvelles espèces introduites et une réaction rapide sont les meilleures stratégies pour empêcher l'établissement d'EEE marines.

L'importance d'informer et de former le plus en amont possible les acteurs de la mer sur les enjeux des invasions biologiques marines, les mesures de prévention et de surveillance existantes et pouvant être adaptées localement prend alors tout son sens.

OBJECTIFS

L'objectif global est de réduire les risques d'introduction et de propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) marines en formant les gestionnaires, les usagers et les professionnels de la mer aux bonnes pratiques. Deux sessions de formations sur les enjeux des EEE marines dans les outre-mer et les outils pour mieux prévenir leur introduction et les surveiller seront organisées entre septembre 2023 et 2025. Au terme des formations les participants :

- Disposeront d'une culture générale sur les EEE marines ;
- Auront acquis les bons réflexes en termes de prévention et de surveillance d'EEE marines ;
- Seront en mesure de mettre en place des projets territoriaux pour renforcer la prévention et la surveillance des EEE marines.

ACTIVITÉS

Alors que des formations sur les espèces non indigènes marines sont déjà organisées en métropole, le partenariat avec l'IFRECOR permettra d'étendre des formations similaires et adaptées aux outre-mer. L'organisation de deux sessions de formation régionale est proposée entre le deuxième semestre 2023 et la fin d'année 2025 dans deux bassins géographiques différents.

S'inspirant des formations déjà organisées par le Centre de ressources EEE et le Réseau EEE outre-mer, ces nouvelles formations sur les EEE marines s'appuieront sur des méthodes de pédagogie active reposant sur une large diversité d'ateliers. Le coordinateur « Espèces exotiques envahissantes » et la chargée de mission « Espèces exotiques envahissantes » mobilisés sur cette action ont notamment été formés à la mise en œuvre et à la conception de formations.

Pour chaque session de formation, entre 12 et 15 participants seront attendus. Les structures ciblées seront notamment les Ports de commerce, les marinas, les gestionnaires d'AMP, des représentants des services de l'Etat et des collectivités locales, les associations de protection de l'environnement, des associations d'usagers du milieu marin. Des experts locaux, de pays voisins ou nationaux seront invités à intervenir. Les formations seront régionales, c'est-à-dire qu'elles accueilleront des participants des collectivités françaises d'outre-mer présentes dans la région.

Le déploiement d'une session de formation s'articulera en différentes étapes :

- 1- Choix de la collectivité et du lieu qui accueillera la formation et des dates (6 à 8 mois avant la formation) ;
- 2- Diffusion de l'offre de formation dans les réseaux adéquats (6 à 7 mois avant la formation) ;
- 3- Sélection des participants (3 à 6 mois avant la formation) ;
- 4- Construction du déroulé de la formation et des différentes séquences thématiques (à partir de 6 mois avant la formation) ;
- 5- Identification des experts locaux, régionaux ou nationaux à mobiliser ;
- 6- Logistique de la formation (hébergement et restauration des stagiaires et formateurs, sortie terrain, déplacement des formateurs...) (à partir de 6 mois avant la formation) ;
- 7- La formation sur 4 journées ;
- 8- Evaluation des acquis des participants (pendant et suite à la formation) ;
- 9- Evaluation de la formation par les participants (1 à 3 semaines après la formation) ;
- 10- Valorisation et communication.
- 11-

RÉSULTAT ET LIVRABLES ATTENDUS

- Deux formations de 4 jours accueillant chacune entre 12 et 15 participants ;
- Entre 24 et 30 personnes formées aux enjeux des EEE marines ;
- Comptes rendus et communications dans les médias et sur les sites Internet de l'Ifrecor, Réseau EEE outre-mer et Centre de ressources EEE.

MODALITES de mise en œuvre

La préparation du contenu pédagogique et l'organisation logistique des formations seront pilotées par le Comité français de l'UICN dans le cadre du Réseau EEE outre-mer, en étroite collaboration avec le Centre de ressources EEE et l'OFB, avec l'appui des comités locaux Ifrecor intéressés et la mobilisation d'experts locaux, régionaux ou nationaux qui apporteront leurs connaissances et expertises.

CALENDRIER

DURÉE : 01/09/2023 au 31/12/2025